

Tandem

Ensemble pour les jeunes et les familles



Volume 6,
numéro 2,
mai 2010

SOMMAIRE

1 Les jeunes et le jeu

Ils ne sont pas blancs comme neige, ils ont au moins une corne et se font très discrets...

3 Le projet « famille » Quand la recherche fait des petits

4 Évaluation d'une démarche de concertation Un filet de sécurité pour les jeunes victimes de prostitution juvénile

6 Entrevue Des changements en matière d'adoption

7 Conférence du CJQ-IU De l'intimidation à la cyberintimidation

8 Projet étudiant De l'huile sur le feu

Les jeunes et le jeu

Ils ne sont pas blancs comme neige, ils ont au moins une corne et se font très discrets...

Joël Tremblay et Annie-Claude Savard, chercheur et auxiliaire de recherche à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), les appellent affectueusement entre eux les « licornes », les jeunes aux prises avec des problèmes de jeux de hasard et d'argent, parce qu'ils ont « beaucoup de difficulté à en trouver ». En collaboration avec plusieurs autres chercheurs, ils ont développé un questionnaire qui permettra de réaliser « une étude épidémiologique fiable permettant de connaître l'ampleur du besoin d'aide chez les jeunes joueurs canadiens ». Le problème de jeu chez les adolescents : réalité ou... légende urbaine ?



Joël Tremblay, chercheur à l'UQTR et
Annie-Claude Savard, auxiliaire de recherche

« Il y avait un écart important entre ce que disait la littérature et les intervenants des centres de réadaptation en toxicomanie. Les études présentaient des taux de prévalence assez variables, généralement élevés (de l'ordre de 8 à 10 %), plus importants encore que chez les jeunes toxicomanes, alors que les intervenants des centres de réadaptation disaient en recevoir au compte-gouttes », indique Joël Tremblay. Avant de prévoir des programmes d'aide destinés aux jeunes joueurs, les représentants des services de santé de six provinces canadiennes, sous l'égide du Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (CCSA), ont donc voulu avoir l'heure juste en mettant sur pied une équipe de chercheurs ayant pour tâche principale de développer un outil permettant de bien mesurer les risques et les conséquences du jeu chez les adolescents.

Au cours de la première phase de cette étude, « on voulait conceptualiser la problématique du jeu chez les jeunes », à partir de la littérature et en consultant des experts du domaine (des chercheurs, des intervenants et des jeunes joueurs). « Ça a été utile surtout pour bien choisir nos questions à poser aux jeunes et peaufiner notre définition du jeu ».

...Suite page 2 – Les jeunes et le jeu...

Les jeunes et le jeu – Suite de la Une...

La phase deux du projet a permis l'élaboration de l'*Inventaire canadien des habitudes de jeux de hasard et d'argent chez l'adolescent* (ICJA). Les versions anglophone et francophone ont été pré-testées auprès de 472 jeunes du Québec et du Manitoba et administrées auprès d'approximativement 1000 Manitobains et 1395 Québécois de divers niveaux du secondaire. Cent neuf entrevues en profondeur ont été réalisées par la suite, par des cliniciens. La version finale de l'ICJA comprend 24 questions.

Un des objectifs était de situer les jeunes sur un continuum de sévérité (à risque négligeable, à faible risque, à risque modéré, qui présentent un problème de jeu). « *Le hic, c'est qu'on a trouvé seulement deux jeunes qui avaient réellement des problèmes de jeu et acceptaient d'être rencontrés en entrevue. Ce n'est pas une donnée épidémiologique mais c'est assez évocateur. C'est encourageant de savoir que les jeunes ne jouent pas tant que ça, mais ça ne permet pas de valider un questionnaire adéquatement* », commente Joël Tremblay.

À LA RECHERCHE DE LA LICORNE

Puisque les chercheurs n'avaient pas recruté suffisamment de jeunes pour documenter la problématique, ils ont demandé une nouvelle subvention visant à « *aller dans les centres de réadaptation en toxicomanie et dans les centres jeunesse, là où il y a des problèmes, pour partir à la recherche de la licorne perdue, de jeunes qui ont de sérieux problèmes de jeu* » (la phase trois du projet). Pour ce faire, 1200 outils de dépistage ont été administrés à ces jeunes dont une soixantaine seulement répondait aux critères. Finalement, 39 jeunes ont accepté de participer à une entrevue en profondeur, qui sera utilisée dans le cadre de la thèse de doctorat d'Annie-Claude Savard.

LES ADOLESCENTS ET LE JEU

Dans le cadre de cette recherche, le jeu problématique chez les adolescents a été défini comme « *un comportement de jeu persistant qui entraîne des conséquences négatives pour le joueur, pour d'autres personnes dans son réseau social ainsi que pour la communauté* ». L'ICJA comprend des mesures reliées aux types d'activités de jeu, à la fréquence de participation, au temps passé à jouer, au montant total d'argent dépensé au jeu, aux risques et aux conséquences du jeu. Les conséquences examinées à l'aide de cet instrument sont : 1) psychologiques (ex. le jeune se sent coupable, il devient stressé), 2) sociales (ex. le jeu prend de plus en plus de place dans sa vie, il néglige sa sphère sociale), 3) financières et 4) de l'ordre de la perte de contrôle (des conséquences plus sévères, ex. : il retourne jouer pour gagner ce qu'il a perdu, il pense plus au jeu, il le planifie). En entrevue, « *les intervenants devaient tenir compte du niveau développemental du jeune. Certains problèmes peuvent paraître banals chez des adultes, mais lorsqu'ils surviennent dans la vie d'un jeune, c'est différent. Par exemple, si un jeune de 14 ans dépense 200\$ par semaine à jouer, ça peut être beaucoup pour lui* », souligne Joël Tremblay. De même, « *un jeune de 12 ans qui gage 10\$*

sur des billes lancées au sol, ça peut être très grave ». « *Plusieurs nous ont dit que ce n'est pas tant l'argent qui les intéresse que le buzz qu'ils ont en jouant, l'adrénaline* », commente Annie-Claude Savard.

Les jeunes rencontrés dans le cadre de cette étude ont dit surtout jouer au Poker et au Black Jack. Ils aiment aussi les défis. Mais pour eux, le jeu n'est souvent que la pointe de l'iceberg, une fuite de problèmes qui s'accumulent. « *Un saut en bungee avec du monde dans le salon* », pour le plaisir de se lancer dans le vide, de se sentir vivant malgré les difficultés qui planent.

« *Veux-tu que je t'en parle de mes vrais problèmes ? Je me prostitue, je prends de la dope, ils me courent après parce que je leur dois de l'argent, mon père me bat...* », ont-ils confié, en entrevue. « *Certains d'entre eux dépensent 5000\$ par mois en jouant. C'est parce que l'argent roule, plus que chez-moi* », précise Joël Tremblay. « *On les cherche, mais lorsqu'on les trouve, c'est très grave. C'est très touchant de voir l'ampleur que ça prend dans leur vie. Les jeunes qu'on a rencontrés au cours de la phase trois ont des problèmes très sévères, ils s'enfoncent dans un circuit difficile* », commente Annie-Claude Savard.

« On les cherche, mais lorsqu'on les trouve, c'est très grave. C'est très touchant de voir l'ampleur que ça prend dans leur vie. Les jeunes qu'on a rencontrés au cours de la phase trois ont des problèmes très sévères, ils s'enfoncent dans un circuit difficile »

LE MOT D'ORDRE : PATIENCE !

Pour réaliser cette recherche, les chercheurs ont donc dû s'armer de patience. « *Quand tu arrives dans un comité et que tu dis, en deux mois, on en a trouvé deux, et que quelques mois plus tard tu leur dis on est rendus à neuf : c'est gênant. On faisait presque une fête à chaque fois. On a même mené une entrevue dans un petit village dans le fond de la Montérégie. Le jeune vivait dans un rang. J'ai dit à Annie-Claude, tu nous trouves un local, on a appelé la municipalité, on a loué une salle de 50 personnes, ça nous a coûté 100\$. Ce n'était pas évident. Et puis, mon ego de chercheur était en jeu* », lance Joël Tremblay, à la blague.

L'étude épidémiologique à venir permettra de tracer un portrait plus exhaustif de la situation.

Le « Projet Famille »

Quand la recherche fait des petits

Plus de 50 intervenants de CJ et de CSSS exerçant en contexte de négligence ont été formés à une approche misant sur une évaluation approfondie des dynamiques familiales. Michèle Brousseau, chercheuse en établissement au CJQ-IU, a gagné un Prix d'excellence dans la catégorie Soutien et développement des connaissances lors de la Soirée reconnaissance du CJQ-IU, le 25 février dernier, pour cette formation découlant du « Projet Famille », réalisé avec Madeleine Beaudry et Marie Simard, chercheuses au Centre de recherche JEFAR.

Le « Projet Famille » est un modèle d'intervention écosystémique qui met l'accent sur le fonctionnement familial. Il repose sur une évaluation approfondie des dynamiques familiales, une participation active de chacun des membres et mise sur les forces des familles plutôt que sur leurs faiblesses. Il se concentre sur « *ce qui maintient les problèmes plutôt que sur les difficultés elles-mêmes* ». L'évaluation porte sur six dimensions du fonctionnement familial : 1) la résolution de

« Ces résultats nous amènent à penser que c'est un programme prometteur qui mérite d'être expérimenté auprès d'un plus grand nombre de familles »

problèmes, 2) la communication verbale, 3) l'expression affective, 4) les rôles, 5) l'engagement affectif entre les membres et 6) la maîtrise des comportements. Elle accorde aussi une importance aux caractéristiques personnelles, familiales et environnementales qui peuvent influencer sur la dynamique familiale. Deux ou trois rencontres sont prévues pour l'évaluation pré-traitement. Les outils utilisés : une grille semi-standardisée pour les intervenants et un questionnaire rempli par les familles pour « *mieux comprendre leurs perceptions et les confronter* », commente Valérie Bélanger, travailleuse sociale au CSSS Québec-Nord, donnant la formation.

DE LA CONCEPTION À L'EXPÉRIMENTATION

Avant de concevoir cette intervention, les chercheuses ont recensé les programmes existants. Dix-neuf d'entre eux ont été retenus pour analyse, dont le modèle Mc Master, qui a inspiré les chercheuses pour ses caractéristiques se retrouvant souvent dans les programmes reconnus comme étant efficaces.

Ce modèle a été expérimenté sur une période de deux ans auprès de 13 familles, par deux intervenantes du CSSS Québec-Nord (Valérie Bélanger et Olivette Guérin) et deux intervenantes du CJQ-IU (Solange Bossé et Gertrude Chouinard). Dans cinq situations sur 13 les objectifs d'intervention ont été atteints en s'appuyant sur les principes du modèle (quatre dossiers ont été fermés), dans quatre situations sur 13 les objectifs n'ont pas été atteints, une situation a été réglée selon la démarche

d'intervention habituelle, deux familles se sont désistées du processus et une évaluation écosystémique a mis en lumière le besoin de placement. « *Ces résultats nous amènent à penser que c'est un programme prometteur qui mérite d'être expérimenté auprès d'un plus grand nombre de familles* », soutient

Michèle Brousseau. « *Mais il faut être confortable avec ce modèle et convaincu, on peut avoir tendance à abandonner et à revenir dans nos vieilles pantoufles. Lorsqu'on achète de nouveaux souliers, ils nous serrent souvent les pieds, il faut les porter un peu pour se sentir confortable* », ajoute-t-elle.

UNE FORMATION ENRICHIE

Après cette expérimentation, deux intervenantes (Valérie Bélanger et Solange Bossé) ont été libérées de leurs tâches grâce au soutien financier de la Direction scientifique du CJQ-IU pour enrichir la formation avec du matériel pédagogique visant à favoriser l'appropriation du contenu (mises en situation, exercices, etc.). Les intervenantes se sont servies des situations rencontrées dans le cadre de l'expérimentation. Les notions enseignées ont trait au savoir, au savoir-faire, au savoir-être et au savoir-dire avec les familles et les collègues (savoir bien mettre en mots ce qui se passe dans la famille). « *Un des principes du modèle, c'est que tout ce qu'on recueille sur la famille, on le valide avec elle* », fait savoir Valérie Bélanger. La formation actuelle est d'une durée de six jours. Elle est donnée à raison de deux jours aux trois semaines. Après chaque période de formation, « *on leur donne des devoirs, des exercices à faire, pour qu'ils intègrent bien la matière et assurer une certaine supervision* », fait savoir Valérie Bélanger. Des rencontres de suivi sont prévues à tous les mois. Selon Michèle Brousseau, elle pourrait éventuellement être offerte à des intervenants œuvrant auprès d'autres clientèles.

Les premiers intervenants formés (sur trois groupes à ce jour) ont dit l'apprécier parce qu'elle est concrète et proche de leur quotidien, permet des rapprochements entre les milieux de recherche et de pratique, les amène à sortir de leur zone de confort et les aide à structurer leurs interventions. Ils disent se sentir plus compétents et plus confortables dans leur rôle depuis qu'ils l'ont suivie et mieux comprendre les dynamiques familiales en jeu. Ces moments de rencontre entre intervenants en service social sont aussi des temps d'arrêt privilégiés pour eux, qui permettent le partage d'expériences et de conseils. « *Ils constatent qu'une bonne évaluation, c'est aussi une intervention* », indique Valérie Bélanger. Regrouper tous les membres de la famille au même moment, questionner les parents devant l'enfant et gérer les droits de parole, sont quelques unes des difficultés relevées. La table est donc mise pour l'offre de nouveaux blocs de formation et la réalisation d'une recherche évaluative à plus large échelle...



Valérie Bélanger et Michèle Brousseau

Évaluation d'une démarche de concertation

Un filet de sécurité pour les jeunes victimes de prostitution juvénile

Le ministère de la Sécurité publique a financé 16 projets à travers la province visant à développer des modalités optimales de concertation locales et régionales pour la prévention du recrutement à des fins de prostitution dans les gangs de rue. Cet exercice fait suite aux événements relatifs au démantèlement d'un réseau de prostitution à Québec (Enquête Scorpion, 2002). Un de ces projets, qui a gagné un Prix d'excellence du MSSS l'automne dernier dans la catégorie Partenariat, se déroule dans la région de Québec, au CJQ-IU, et dans plusieurs milieux partenaires. L'évaluation de son implantation est réalisée par Marc Alain, professeur et chercheur à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et son équipe. « *C'est une procédure d'évaluation qui se déroule très bien. Les milieux collaborent beaucoup* », commente-t-il d'emblée.

Rappelons d'abord qu'en 2005, un sondage réalisé par le CJQ-IU, le Service de police de la Ville de Québec, le Centre de recherche JEFAR et le Projet Intervention Prostitution Québec (PIPQ) révélait les besoins de formation et de concertation des intervenants de divers milieux de la région en matière de prostitution juvénile. Dans un premier temps, une Table de concertation a été mise sur pied afin d'identifier les besoins des intervenants et les difficultés rencontrées « *sur le terrain* ». Cette Table a été formée dans le but d'élaborer un guide de référence et de formation, d'établir un calendrier de formation et d'assurer un partenariat de services.

« Quand un jeune dit je viens de faire un motté [un client], j'ai vécu un gang bang [viol collectif] ou j'ai fait une pipe arc-en-ciel [fellation avec du rouge à lèvres], certains intervenants disent : mais de quoi tu parles ? Ça peut faire reculer le jeune, qui peut avoir peur de se faire juger »

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les participants à la Table ont d'abord dû s'entendre sur les notions importantes. « *Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il y a autour de la Table des gens de cultures différentes : des intervenants de rue, du Centre jeunesse, des services de police, des CSSS, des écoles et du milieu communautaire* », souligne Luc Mercier, conseiller aux programmes et ex-coordonnateur de la démarche au CJQ-IU. Une formalisation des pratiques s'imposait donc tant sur les plans du savoir, du savoir-être que du savoir-faire, les différents volets de ce guide. Par exemple, les policiers et les intervenants des milieux communautaires en savaient davantage sur le recrutement des jeunes et le langage du milieu. « *Quand un jeune dit je viens de faire un motté*

[un client], j'ai vécu un gang bang [viol collectif par des membres d'un gang sur une de leurs recrues] ou j'ai fait une pipe arc-en-ciel [fellation avec du rouge à lèvres], certains intervenants disent : mais de quoi

tu parles ? Ça peut faire reculer le jeune, qui peut avoir peur de se faire juger. C'est important de savoir de quoi on parle », explique Luc Mercier.

Les policiers avaient davantage besoin de formation relative au savoir-être : comment parler aux jeunes filles et établir un lien de confiance, par exemple. Une mise à niveau devait être faite en ce qui concerne le vocabulaire, l'application des lois en vigueur et la part de responsabilité des jeunes : victimes ou non ? « *Il y a des filles qui disent à leur intervenant : moi j'y retourne après. Comment tu te fais, toi, par semaine ? Moi, je fais cinq fois ça. [...] Elles se présentent elles-mêmes comme ayant du pouvoir. Certains intervenants adhèrent à ça et croient, à tort, qu'elles ne sont pas victimes* ». « *Il faut s'entendre aussi sur comment on gère le risque. Certains intervenants de rue croient qu'ils vont perdre leur lien de confiance s'ils font entrer un jeune qui consomme et se prostitue en centre de réadaptation. Il y a eu des discussions très viriles à ce sujet. Le partenariat n'est pas toujours facile. L'idée, c'est de tisser un filet de sécurité sous le jeune. S'il y en a qui ne font pas leur job, il y a un trou dans le filet. Si un intervenant veut jouer au cow-boy solitaire, il brûle les autres* ».

Bref, plusieurs ajustements ont dû être faits dès le départ pour s'entendre sur une vision commune de l'intervention dans le domaine.

Les participants à la Table ont donc rédigé ensemble un guide de prévention et d'intervention en prostitution juvénile et mis sur pied une formation adaptée. « *Le guide a été endossé par toutes les personnes qui font partie de la Table* », précise à ce sujet Luc Mercier. Il a fait l'objet d'un lancement très médiatisé à l'automne 2008.

POINTS FORTS ET AMÉLIORATIONS À APPORTER

La démarche d'évaluation a débuté en mai 2009. Avant de procéder à la collecte de données, les paramètres de l'évaluation ont été clairement définis avec les participants à la Table. « *Un processus de négociation s'est installé afin de s'entendre sur ce qui va faire l'objet de l'évaluation, on a précisé des indicateurs et réalisé un modèle logique de l'évaluation d'implantation* », souligne Marc Alain. Les indicateurs ou objectifs visés : améliorer la concertation entre les parties prenantes, développer une vision commune de l'intervention, développer des



Marc Alain



connaissances en matière de savoir, savoir-faire et savoir-être, favoriser une meilleure perception de la problématique, respecter l'enveloppe budgétaire, s'assurer que le roulement de personnel n'empêche pas la circulation de l'information, diffuser le guide, former les intervenants pivots, modifier le guide en fonction des commentaires reçus, former les intervenants, mesurer le niveau de satisfaction des gens envers la formation et le guide, mesurer les zones de conflits et l'atteinte des réponses aux besoins identifiés au départ.

La collecte de données a débuté en septembre 2009. Deux assistantes de recherche (Christelle Martel-Taillon et Marie-Ève Tanguay) assistent aux rencontres de la Table qui se tiennent cinq ou six fois par année et font de l'observation participante.

« Les gens apprécient beaucoup le travail qui a été fait pour mettre en place le guide et les formations, le feed back est très positif. Les gens trouvent ça très intéressant, pertinent et utile dans leur travail »

Des questionnaires ont été distribués aux intervenants formés visant à savoir, entre autres, comment « ils se servent de ce qu'ils ont appris au cours de la formation dans leur pratique ». Des entretiens ont été réalisés auprès des participants à la Table et de plusieurs intervenants formés. Les observations des formateurs ont été recueillies.

Depuis septembre, deux rapports intérimaires ont été déposés par l'équipe de recherche. Ils font état de l'avancement des travaux, des points forts et des améliorations à apporter. À l'heure actuelle, dans l'ensemble, « les gens apprécient beaucoup le travail qui a été fait pour mettre en place le guide et les formations, le feed back est très positif. Les gens trouvent ça très intéressant, pertinent et utile dans leur travail. Mais attention, il ne suffit pas de former, il faut se mettre en action après, se concerter davantage dans la pratique ». Les constats plus négatifs concernent « la nécessité de constamment motiver les gens à s'impliquer, la perte de continuité due au roulement de personnel (les acteurs changent et la transmission de l'information ne se fait pas toujours facilement) et des problèmes de personnalité, certains ayant l'impression de ramer plus que d'autres », résume le chercheur.

La collecte de données se poursuivra jusqu'à l'automne 2011.

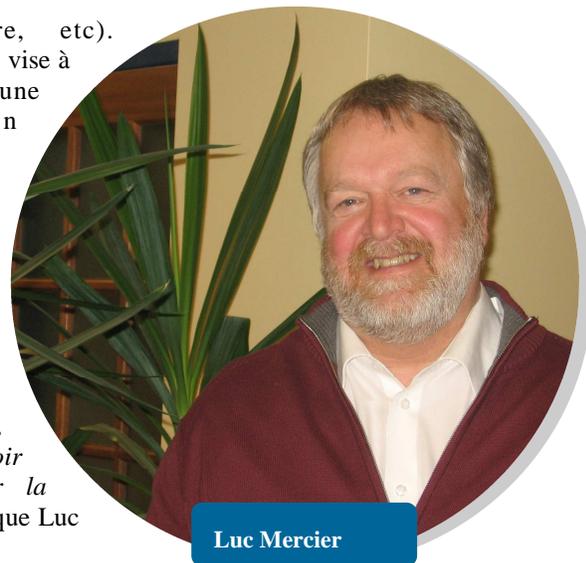
DE LA FORMATION AUX PIVOTS

À ce jour, plus de 200 intervenants ont été formés par des équipes de deux intervenants provenant de milieux différents (CJ et Service de police, Commission scolaire et organisme

communautaire, etc).

Cette procédure vise à transmettre une information uniforme. La formation est d'une durée de deux jours.

« Cette année, c'était la première année d'expérimentation. Là, on va se rassembler ensemble pour la bonifier », indique Luc Mercier.



Luc Mercier

Plus de 80 intervenants « pivots » de chacun des milieux d'intervention ont été mis à contribution pour faire circuler l'information au sein de leurs organisations. Un bottin indiquant leurs noms et coordonnées est distribué aux participants à la Table. La nouvelle coordonnatrice du CJQ-IU encadrant cette démarche se nomme Diane Genest. Pour de plus amples informations, contactez-la au 661-6951, poste 1443.

QUE FAIRE ?

Vous êtes intervenant ou parent et vous vous demandez si un de vos jeunes se prostitue ? Voici des indices permettant de croire qu'un jeune s'adonne à la prostitution : un changement d'attitude (le jeune est évasif en ce qui concerne ses sorties, a des changements d'humeur extrêmes liés à une consommation de drogue ou d'alcool, son appétit fluctue, il ment, etc.), un changement de comportement (il découche régulièrement, consomme excessivement, s'absente de l'école, a changé d'amis soudainement, a un comportement ou un langage agressif, etc.), un changement dans l'apparence physique ou l'hygiène (il s'habille de façon plus provocante, il porte soudainement de la lingerie, il prend plusieurs douches dans une journée, il a des ecchymoses, etc.), un changement sur le plan du langage (il emploie de nouveaux termes plus crus, il a un discours décousu, il utilise de nombreux surnoms, etc.), un surplus d'argent, des cadeaux, un téléavertisseur ou un cellulaire payé par un inconnu, des factures provenant de bars ou de restaurants chics, plusieurs boîtes de condom, etc.

SI VOUS AVEZ DES RAISONS DE CROIRE QU'UN JEUNE SE PROSTITUE

Abordez le sujet avec lui, dites-lui que vous le pensez en difficulté et que vous êtes là pour l'écouter et l'aider. Consultez un intervenant pivot (de votre école, d'un centre jeunesse près de chez-vous ou d'un organisme communautaire) !

Des changements en matière d'adoption !

Une entrevue avec Dominique Goubau, chercheur en droit à l'Université Laval, à propos de l'avant-projet de loi sur l'adoption déposé l'automne dernier à l'Assemblée nationale — Réalisée en février 2010

Pour quelles raisons cet avant-projet de loi a-t-il été déposé ?

La réflexion sur la réforme de la LPJ a surtout été pilotée par les CJ (rapport Dumais), qui ont fait un certain nombre de propositions dont une à l'effet qu'on réfléchisse à l'adoption parce qu'elle ne répond plus aux exigences d'aujourd'hui. Le gouvernement a donc mis sur pied un comité de réflexion sur le sujet [piloté par Carmen Lavallée]. L'avant-projet reprend, pour l'essentiel, les conclusions de ce comité [...] Cet avant-projet va être modifié selon ce qu'entend le gouvernement des gens qui défilent en commission parlementaire ces jours-ci [février 2010].

Quelles sont les grandes idées véhiculées par cet avant-projet ?

Il propose de reconnaître dans la LPJ ce qui se fait déjà sur le terrain, c'est-à-dire l'adoption ouverte. Le modèle actuel, c'est l'adoption fermée, avec l'idée du secret, de l'anonymat. Il y a des règles assez strictes sur les retrouvailles, l'accès aux dossiers d'adoption, les contacts entre la famille d'origine et l'enfant. Ce que propose cet avant-projet, c'est de sortir de ce modèle, de permettre des possibilités de liens entre l'adopté et sa famille d'origine. Dans certains dossiers, on permet déjà des maintiens de contact. Il y a des messages, des petits cadeaux et parfois même carrément un droit de visite. Mais les CJ disent toujours : « attention, c'est une entente morale, ce n'est pas une entente légale ». Donc, la loi va reconnaître ces ententes et l'importance de les respecter.

À quelles nouvelles réalités ces modifications cherchent-elles à répondre ?

D'abord, à l'adoption sans rupture de liens avec la famille biologique. Sur les 300 adoptions internes au Québec, 90 % sont des adoptions par la Banque mixte et la majorité d'entre elles se font par le biais d'une déclaration d'admissibilité à l'adoption où très souvent l'enfant a des contacts avec sa famille d'origine. La réforme vise à reconnaître cette pratique-là. Elle cherche aussi à répondre aux besoins de demandes d'adoption intrafamiliale, par le conjoint de la mère par exemple. Dans ces cas-là, on croit qu'il n'y a pas nécessairement lieu de rompre les liens de filiation.

Le volet de la réforme portant sur l'autorité parentale vise quant à lui à répondre à la question de l'exercice de l'autorité parentale dans les familles recomposées. Quel est le statut du conjoint ? Il y a des problèmes pratiques. Le gouvernement veut apporter une réponse à ça, de trois façons :

- 1) Prenons l'exemple d'une mère, de son conjoint et du père. Les parents pourront désormais consentir à partager l'autorité parentale avec une tierce personne, en l'occurrence le beau-père. Les décisions se prendront à trois. Ce n'est déjà pas simple prendre une décision à deux, imaginez à trois !
- 2) La délégation de l'autorité parentale. Ce qui peut arriver c'est qu'avec l'autorisation de la mère et de



Dominique Goubau

son chum, l'exercice de l'autorité parentale soit délégué au chum de la mère. Moi, je suis très critique par rapport à ça parce qu'il y a un danger de reconnaissance de la démission du père.

3) Le tribunal pourrait dans un dossier ordonner que le père n'exerce plus son autorité et que le chum le fasse. Pour moi, c'est l'équivalent d'une déchéance de l'autorité parentale, mais déguisée. Le problème, c'est qu'il n'y a pas de balises dans cet avant-projet alors que dans les cas de déchéance parentale, on parle de motifs graves, de situations d'indignité parentale (tentative de meurtre, viol, abandon évident). À mon avis, c'est extrêmement dangereux, c'est un nid à procès et c'est irrespectueux des droits parentaux.

Un autre volet de la réforme concerne la confidentialité des dossiers. Il cherche à répondre aux mouvements comme le Mouvement Retrouvailles qui veut favoriser l'accès aux dossiers, tout en respectant le droit à la vie privée.

Qu'est-ce que cet avant-projet de loi pourrait changer dans la vie des jeunes et des parents ?

J'ai écrit plusieurs textes, avec Françoise-Romaine Ouellette notamment, sur les avantages et les inconvénients de l'adoption ouverte. Très brièvement, l'inconvénient le plus cité est la tension possible entre la famille d'origine et la famille adoptive, qui peut se sentir menacée par la présence de la famille biologique. Mais, pour la famille adoptive ça permet aussi de clarifier les rôles et de bien expliquer au jeune qu'elle n'a pas cherché à remplacer la mère. Plusieurs études démontrent que s'il y a ouverture, l'enfant a le sentiment de ne pas avoir été abandonné. La mère biologique peut mieux accepter le deuil de la perte d'un enfant aussi.

Quelles sont les réactions des milieux en général ?

Pour certains, comme le Mouvement Retrouvailles, on ne va pas assez loin sur la levée de la confidentialité, pour d'autres comme le Conseil de la famille, on n'est pas assez précis sur le détail des ententes de maintien de contacts. Pour le Barreau, il y a une confusion entre la délégation parentale et la déchéance parentale. Mais en gros, cet avant-projet de loi est très bien vu sur le terrain.

Qu'est-ce que cet avant-projet de loi pourrait engendrer comme changements de pratique ?

Mon hypothèse, c'est qu'on va amener des parents à consentir à l'adoption, on va éviter des procès, d'envenimer les choses. Ça va être un outil supplémentaire dans la vaste gamme d'outils consensuels.

Pour en savoir plus ?

Consultez les sites Internet de l'Assemblée nationale et de la commission parlementaire. On peut y lire le mot à mot des associations, des partis politiques et des experts. On peut avoir une bonne idée des débats. ■

Conférence du CJQ – IU

De l'intimidation à la cyberintimidation

Une adolescente clavarde à plusieurs reprises avec un garçon de son école. Elle a de l'intérêt pour lui. Un jour, il lui demande de se dévêtir devant sa webcam et de s'exhiber de façon suggestive. Ce qu'elle fait langoureusement dans sa chambre pendant que sa mère prépare le repas. Quelques jours plus tard, des élèves la regardent étrangement et parlent dans son dos. Cette vidéo circule sur le Net. Cette histoire vraie a été rapportée dans un court métrage promouvant le programme de prévention « Vous NET pas seul » destiné aux parents et aux jeunes de la région. « *Il ne faut jamais laisser d'ordinateur dans la chambre d'un jeune* », précise à ce sujet Nathalie Lagueux, agente de prévention au Service de police de la Ville de Québec. Les conférenciers invités le 26 janvier dernier au Musée de la civilisation de Québec dans le cadre d'une conférence grand public du CJQ-IU intitulée « *De l'intimidation à la cyberintimidation* » ont donné plusieurs exemples tirés de faits vécus comme celui-ci et des conseils à tous.

Première partie

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ ET LE RESPECT

Selon Mme Shaheen Shariff, professeure au département d'études intégrées en sciences de l'éducation de l'Université McGill, il existe deux principales formes de cyberintimidation : celle qui cible les figures d'autorité et celle qui vise les camarades ou les pairs. Des professeurs ont été décrits sur Facebook ou Myspace comme des pédophiles ou des obsédés sexuels s'adonnant à la masturbation en classe. Des commentaires portant sur leur orientation sexuelle, leur hygiène, leurs méthodes d'enseignement et des photographies peu flatteuses d'eux ont circulé sur Internet. Des enseignants ont été provoqués et filmés sur des téléphones cellulaires, ces scènes ont ensuite été affichées sur YouTube. Cette forme de cyberintimidation soulève plus de tollés, les réactions sont fortes du côté des autorités pour qu'on régleme davantage le cyberspace. « *Mais on ne peut pas contrôler Internet* », souligne la conférencière, dans sa langue maternelle, celle de Shakespeare. La cyberintimidation entre pairs fait quant à elle référence aux personnes qui en dévalorisent d'autres sur leurs blogues ou ailleurs sur la toile. On y réagit moins parce qu'elle n'est pas dirigée contre des personnes en position d'autorité, mais elle peut faire autant de ravages.

De l'intimidation à la cyberintimidation, il n'y a qu'un pas ou un clic. Les différences : l'intimidation en ligne est anonyme, accessible à un large public, a un caractère permanent et les auteurs des crimes peuvent se cacher derrière des pseudonymes. Sur le plan légal, elle cause bien des maux de tête. Où s'arrête la responsabilité de chacun, de la liberté d'expression au droit à la vie privée, en passant par l'importance de la sécurité et de la supervision ? À partir de quand peut-on parler de propos diffamatoires ? Les avis divergent sur ces questions. Et les sanctions aussi, qui peuvent mener de la suspension d'une école ou d'un emploi à la prison (ex. prostitution juvénile).

L'intimidation peut être très dévastatrice pour les victimes. Elle peut nuire à leur santé, interférer dans leur vie professionnelle,

mener au décrochage scolaire et même à la dépression et au suicide. Mme Shariff a donné l'exemple d'une femme de 47 ans qui s'est fait passer pour un jeune de 17 ans. Ce supposé adolescent a séduit sa jeune voisine de 13 ans sur Internet et est soudainement devenu très méchant avec elle. La jeune fille s'est suicidée. Malheureusement, peu de jeunes osent dénoncer leur agresseur virtuel...



Stephan Laliberté, Shaheen Shariff et Nathalie Lagueux

QUE FAIRE ?

« *Il faut amener les enfants, les sociétés et les médias à dialoguer ensemble* », soutient Mme Shariff. Dénonçant du coup les publicitaires qui incitent les jeunes à filmer des gens sur leurs cellulaires pour rire et les employeurs qui utilisent Facebook afin d'obtenir de l'information en douce sur leurs employés. Mme Shariff croit qu'il faut impliquer les élèves, les professeurs et les parents dans le développement, la diffusion et la réception d'informations, d'habiletés et d'approches prônant un meilleur usage des technologies et le respect de la vie privée, donner plus de pouvoir aux jeunes pour les conscientiser et les amener à tenir tête aux intimidateurs, en valorisant le pluralisme et en insistant sur l'impact des mots. « *On a besoin des jeunes pour promouvoir de bonnes attitudes, non discriminatoires* ».

Deuxième partie

DE LA PRÉVENTION À L'ACTION

« *Des cybercriminels, on en a eu de toutes les sortes dans la réalité : le chum de la victime, un ami, une connaissance, un inconnu* », affirme Stéphane Laliberté, agent de prévention au Service de police de la Ville de Québec. Les cyberintimidateurs s'imaginent qu'on ne pourra jamais les retracer, mais c'est faux, on peut tout récupérer à partir d'une adresse IP. « *Il y a des caméras grosses comme des crayons, c'est facile de prendre des photos et de filmer quelqu'un à son insu* ». Il faut être vigilant. « *Tournez la webcam vers le mur lorsque vous ne l'utilisez pas et demandez-vous avant de vous exposer si vous seriez à l'aise que ça circule sur le NET* ».

Concernant les forums de discussion et les webcams, « *ce qu'on dit aux jeunes, c'est de demander à leur interlocuteur de s'approcher de la caméra pour qu'ils puissent mieux le voir. S'il ne réagit pas, une lumière rouge doit s'allumer. Une image peut être passée en boucle* », souligne Nathalie Lagueux. « *Les courriels, c'est ce qu'il y a de mieux, on sait à qui on s'adresse* ». De même, il ne faut pas donner de renseignements personnels et opter pour les sites sécurisés, avec un cadenas en bas de l'écran. Les parents qui ont des soupçons peuvent aller voir les conversations de leur jeune sur Internet. Mais dans ce cas, « *il faut s'interroger sur le lien de confiance* ». Il est préférable d'installer un logiciel de contrôle parental et d'être l'administrateur sur l'ordinateur. ■

Projet étudiant

De l'huile sur le feu

Deux cent soixante-dix-huit jeunes de secondaire un à trois de la région de Québec ont été questionnés à propos de la violence psychologique qu'ils rencontrent au quotidien dans leurs relations parents-enfant et de leurs stratégies d'adaptation, pour la thèse de doctorat de Claudiane Melançon, dirigée par Marie-Hélène Gagné.

« *Ce n'est pas facile pour un adolescent de faire face à la violence psychologique d'un parent. Il est dépendant de lui. Le pire, c'est lorsqu'il réalise qu'il ne changera pas. Il faut parfois l'inviter à s'investir ailleurs et lui offrir du répit (ex. les Auberges du cœur)* ». Par violence psychologique, on entend des actes commis (rejet, menaces de rejet, dénigrement, favoritisme, dureté excessive, intimidation, menaces et gestes terrorisants, etc.), omis (manque de sensibilité, d'écoute, de considération, de chaleur, d'intérêt, etc.) et la violence indirecte (violence conjugale, renversement des rôles, aliénation parentale et corruption de l'enfant). L'intensité, la fréquence (ex. comportements répétés au moins trois fois au cours de la dernière année) et la chronicité sont les principaux critères permettant de parler de violence psychologique. Selon les résultats d'une étude réalisée en 2005 par Santé Québec, plus de 50 % des jeunes québécois de moins de 18 ans ont été agressés psychologiquement à au moins trois reprises au cours de l'année 2004 par un adulte vivant avec eux.

VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE ET ADAPTATION

Le premier volet de la thèse de Claudiane Melançon consistait à vérifier le lien existant entre la violence psychologique exercée par le père ou la mère des jeunes et leur adaptation. « *Plus les jeunes vivent de la violence psychologique de la part d'un parent, que ce soit le père ou la mère, plus ils manifestent des problèmes de comportement intériorisés ou extériorisés* », résume-t-elle, très brièvement. Cela s'explique aisément. À force d'être dénigrés, « *ils en viennent à croire qu'ils ne sont pas bons, ce qui atteint leur estime d'eux-mêmes et peut provoquer des problèmes intériorisés comme de l'anxiété ou de la dépression* » explique l'étudiante, aujourd'hui psychologue au CSSS de Québec-Nord. Les jeunes peuvent aussi apprendre à reproduire ces comportements dans d'autres sphères de vie, ce qui peut affecter leur capacité à entrer en relation, engendrer des relations conflictuelles et les amener à vouloir nouer des liens avec des pairs déviants, encourageant les comportements problématiques (ex. opposition, agressivité).

S'ADAPTER À LA SITUATION

Dans un deuxième temps, Claudiane Melançon a analysé les stratégies d'adaptation employées par ces jeunes pour composer avec la situation. Il s'agit principalement de stratégies d'approche

(ex. résolution de problèmes, recherche de soutien social) ou d'évitement. En somme, les filles questionnées dans le cadre de cette étude qui évitent la situation rapportent plus de problèmes intériorisés et extériorisés. Tandis que les garçons qui optent pour des stratégies d'approche rapportent

plus de problèmes de comportement extériorisés. « *Ce n'est pas surprenant, si le jeune tente d'éviter le problème, il ne le règle pas, donc il vit de la détresse. Alors qu'au contraire, s'il affirme son point de vue, ça peut dégénérer en escalade de violence* ».



Claudiane Melançon

ET LES JEUNES, SONT-ILS VIOLENTS PSYCHOLOGIQUEMENT ?

Le troisième volet de sa thèse avait pour but de développer un instrument permettant de lever le voile sur la violence psychologique des jeunes envers leurs parents. Au total, 403 jeunes ont été interrogés, dont les 278 initiaux. Trois catégories de comportements ont été rapportés dans le cadre de cette collecte de données : le mépris (ex. être impoli, parler bête, s'enfermer dans une pièce, critiquer), la culpabilisation/intimidation (ex. reproches sur la personnalité du parent et sa capacité à être parent, sur son intelligence, menaces de vengeance ou de gestes violents) et l'opposition/délinquance (ex. vendre de la drogue à la maison, voler des choses à son parent). « *Les comportements de mépris, considérés comme moins graves, sont beaucoup plus fréquents que les comportements délinquants* ». L'instrument résultant de ce volet s'appelle l'Inventaire des Conduites Adolescentes Psychologiquement Violentes (ICAPV). Il s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans et comprend 23 questions.

DE L'HUILE SUR LE FEU

Le quatrième volet de l'étude, plus exploratoire encore, visait à jeter un regard sur le lien de réciprocité possible dans cette dynamique. Trois profils ont été dressés : 1) les jeunes victimes de violence psychologique de la part de leurs parents, 2) les jeunes qui agressent psychologiquement leurs parents et 3) les jeunes qui sont à la fois victimes et agresseurs. « *Plus les jeunes vivent de la violence psychologique de la part de leurs parents, plus ils sont violents psychologiquement envers eux* ». « *On peut aussi le voir comme un indice de sévérité. Ces jeunes-là sont beaucoup plus mal en point, plus délinquants et tristes* ». Ce qu'il faut retenir dans ce dernier cas, c'est qu'il est important de ne pas blâmer le parent ou le jeune et de rappeler au parent que la responsabilité de la situation repose sur ses épaules. C'est à lui de se remettre en question et de tenter de mettre fin au problème, sans jeter d'huile sur le feu, parce que c'est lui l'adulte. Il peut consulter pour travailler ses habiletés parentales... ■

Conception, rédaction et réalisation: Annie Vaillancourt
Vos commentaires et suggestions: annie.vaillancourt@jefar.ulaval.ca

Adresses du Tandem :
Centre jeunesse de Québec- Institut universitaire, Direction scientifique
2915, av. Bourg-Royal 3e étage, Québec (Québec) G1C 3S2
<http://www.centrejeunessedequebec.com/institut/index.html>

Montage: Annie Vaillancourt et Direction des communications (CJQ-IU)
Graphisme (en-tête) : Étienne Dionne

Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque
Local 2458, Pavillon Charles De Koninck,
1030, av. des Sciences humaines, Université Laval, Québec (Québec) G1V 0A6
<http://www.jefar.ulaval.ca/centreJefar>